



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:

11.10.2007

Date de la convocation des conseillers :

11.10.2007

point de l'ordre du jour no:

14

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 19 octobre 2007

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling,, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Hoffmann, Roller, Huss, Wohlfarth, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Convention relative aux aides à la construction d'ensembles**

Vu la convention du 28 septembre 2007 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement ;

Considérant que la Ville procède à la construction respectivement rénovation de logements dans le cadre de la loi modifiée du 25 février 1979 de l'aide au logement, à savoir :

- Esch-sur-Alzette : « 50-52, rue Portland »

Considérant que l'Etat participe à raison de 75% aux frais de transformation des logements locatifs, sans que ce montant ne puisse dépasser € 601.333.- , 15% TVA incluse ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

**a p p r o u v e à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19/10/2007

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,